

dépenses durant l'exercice se sont élevées à \$49,703.50, ce qui m'oblige aujourd'hui à demander cette différence de \$9,703.50 pour combler le déficit. Un autre item de \$4,790 est affecté au loyer d'un remorqueur pourvu d'un appareil à désinfecter, pour la quarantaine de la Grosse-Ile, jusqu'à la fin de la navigation, cette année. Cet engagement a été contracté par mon prédécesseur le printemps dernier, et il n'y était pas pourvu dans le budget préparé par lui, à la dernière session. L'engagement a été conclu et est actuellement mis à exécution par ceux avec lesquels il a été fait, et aucune prévision n'a été faite pour le paiement. Il y a aussi un item de \$3,000 pour un tug muni d'un désinfecteur, à Saint-Jean, N.-B., l'hiver prochain. Dans ce dernier cas, le travail n'est pas commencé, mais l'engagement a été pris et la promesse donnée par l'ex-ministre. Cela explique amplement ce crédit élevé de \$18,000, que je demande en sus du crédit général affecté à la quarantaine.

Exhibition de la Vallée du Saint-Laurent aux Trois-Rivières..... \$5,000

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je suis maintenant en état de donner l'explication demandée par l'ex-ministre des Finances. Un arrêté du conseil fut passé le 4 juillet dernier acceptant la soumission de F.-E. Verret, \$1,130, pour construire aux Trois-Rivières des édifices destinés à mettre les produits de la ferme expérimentale envoyés à l'exposition. A mon arrivée au ministère, j'ai trouvé cet arrêté, et le 25 juillet, je l'ai confirmé, en y ajoutant cette somme en plus, et l'entreprise qui avait été confiée à M. Verret a été transportée à M. Dufresne. Je n'ai fait que mettre à exécution l'engagement pris par mon prédécesseur.

M. FOSTER : Si la question nous avait été présentée de cette manière, je n'aurais pas fait les remarques que j'ai faites. Je me rappelle maintenant cette affaire. C'est un arrangement fait par la ferme expérimentale pour se procurer dans un endroit central de la province de Québec, sur les terrains de cette exposition, des édifices permanents, où l'on pourrait exposer les produits de la ferme. Il ne s'agit pas d'une subvention à l'exposition; c'est simplement la construction par les autorités de la ferme, ou le ministère de l'Agriculture, d'un édifice permanent pour les fins de l'exposition, et cet édifice reste la propriété du ministère.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Les documents le feront voir.

M. FOSTER : Ce crédit ne devrait pas être demandé sous cette forme, car il serait de nature à provoquer des demandes de subventions pour toutes les exhibitions. Je conseillerais au ministre de rédiger l'item à peu près comme ceci : "Edifices permanents pour les produits exposés par la ferme expérimentale, sur les terrains de l'exhibition Saint-Laurent, Trois-Rivières."

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je n'ai pas d'objection à accepter ce conseil.

M. CAMPBELL : L'honorable ministre ne pourrait-il pas faire construire un édifice dans la ville de Chatham? Cela serait très-utile à la population de l'ouest de l'Ontario, si le gouvernement pouvait y exhiber quelques-uns des produits de sa ferme.

M. WALLACE : Je considère que les explications qu'on vient de donner, ne font que soulever de nouvelles objections à ce crédit. Il dit : "Pour contenir les produits exhibés par la ferme expérimentale centrale."

Partout où l'on va, on voit exposés les produits de la ferme centrale et des autres fermes, et je considère cela comme très désirable. Ces produits devraient être exposés à toutes les exhibitions du pays. Mais pourquoi, dans le cas actuel, demande-t-on une somme de \$5,000 pour un édifice spécial à cet endroit? Je ne possède aucun renseignement, mais je suis convaincu qu'il n'y a pas pour \$5,000 d'édifices sur les terrains de cette exhibition aux Trois-Rivières. Nous devons nous opposer à ce crédit. L'honorable ministre a dit que l'arrêté du conseil a été passé le 6 juillet. Je ne suis pas certain s'il y avait un gouvernement en existence, à cette date. L'ancien s'en allait et le nouveau entrait, et il n'y avait pas d'argent de voté.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est le 13; nous n'étions pas au pouvoir le 6.

M. WALLACE : Le 12 était un dimanche, et le nouveau gouvernement est entré en fonction le 13.

M. FOSTER : Quelle était la date de l'arrêté?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Le 6 juillet. Vous l'avez passé régulièrement.

M. WALLACE : Cet arrêté du conseil a été passé à une date où le gouvernement n'était censé faire que les choses les plus urgentes, avant de démissionner.

Le ministre des Travaux publics dit qu'il veut mettre cet arrêté du conseil à exécution, parce qu'il a été passé par le gouvernement précédent. Il me semble qu'il aurait plutôt dû nous dire que son intention était de demander un crédit de \$5,000, parce que l'œuvre était méritoire, puisque le gouvernement doit prendre la responsabilité de chaque sou qu'il demande à la Chambre de dépenser. Le fait seul que l'ancien gouvernement a adopté cet arrêté du conseil juste au moment de démissionner, n'est pas une raison suffisante pour que je vote en faveur de ce crédit. J'espère que le gouvernement pourra nous donner une raison satisfaisante, pour demander ce crédit, ce qu'il n'a pas encore fait, et qu'il nous expliquera pourquoi il veut employer \$5,000 pour exhiber les produits de la ferme expérimentale, à une seule des centaines d'exhibitions qui se tiennent dans ce pays.

Sir ADOLPHE CARON : Je regrette de voir que l'honorable député qui vient de reprendre son siège, n'en connaisse pas aussi long sur la province de Québec que je le désirerais, je regrette aussi de voir qu'il porte peut-être moins d'intérêt à ce qui se passe dans cette province qu'il le devrait, vu sa position d'homme public éminent.

Les représentants du peuple canadien qui se réunissent ici, devraient se débarrasser de tout provincialisme pour ne s'occuper que des intérêts généraux du pays. Ce n'est pas sans une certaine surprise que j'ai vu mon honorable ami, l'ex-ministre des Finances (M. Foster) s'opposer à un arrêté ministériel adopté par un gouvernement dont il faisait partie à l'époque de son adoption. Au point de vue de l'intérêt général du pays, je puis l'assurer que ce crédit de \$5,000 pour exhiber